



Priorités de négo

VOLUME 1
2



15 AVRIL 2015



La prévention en santé et sécurité au travail

Comme dans tous les milieux de travail, la santé et la sécurité au travail sont incontournables. Aussi, l'absence de mesures de prévention ou d'équipements adéquats peut avoir des impacts négatifs sur notre santé. Une posture inappropriée, une brûlure sévère ou encore une chute peut miner sérieusement notre capacité de travailler, en plus des répercussions sur notre vie personnelle et familiale. D'où l'importance de faire de la prévention une priorité de négociation.

Les plus récentes données de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) montrent que le réseau des CPE n'est pas à l'abri des accidents et des maladies professionnelles. En 2012 seulement, 925 événements sévères indemnisés par la CSST ont entraîné la perte de 80 712 journées de travail pour une moyenne de 87,3 jours par absence. C'est sans compter les coûts financiers qui ont alors totalisé 8,1 millions de dollars, principalement en indemnités de remplacement du revenu.

Prévenir plutôt que subir

Lors de la négociation de 2010, nous avons obtenu une disposition nationale permettant la mise en place de comités en santé et sécurité du travail. L'objectif visait à obliger les

administrations à prévenir les accidents, en tenant compte de l'avis des travailleuses, et à assurer leur sécurité et leur intégrité physique. Or, on constate avec le temps que sans l'ajout de ressources financières dédiées exclusivement à la prévention, il est illusoire d'espérer diminuer l'ampleur et le nombre d'accidents et de maladies professionnelles.

Voilà pourquoi nous réclamons l'inscription dans nos conventions collectives d'une disposition nationale pour garantir un montant annuel minimal de 1000 \$ à chacun des CPE. L'utilisation de ces sommes permettrait concrètement d'améliorer les conditions de travail dans le but de réduire, voire d'éliminer, les risques pour notre santé et notre intégrité physique et morale.

POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTEZ NOTRE PAGE FACEBOOK ET LE SITE DE LA FSSS-CSN.